

**Mission de Coordination Territoriale
des Politiques Publiques**

Cohésion sociale/santé
Affaire suivie par : Édith MOUTTE
Mail : edith.moutte@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 61 62 06

Montpellier, le 25 avril 2018

COACHING DES REFERENTS INNOVATION
le 30 mars 2018 au LabO de Montpellier

Présents :

Carole MAURAGE, intervenante

Référents innovation

Marie-Pierre BOTERRO, SGAR

Patrick CROSNIER, Direccte

Edith MOUTTE, préfecture

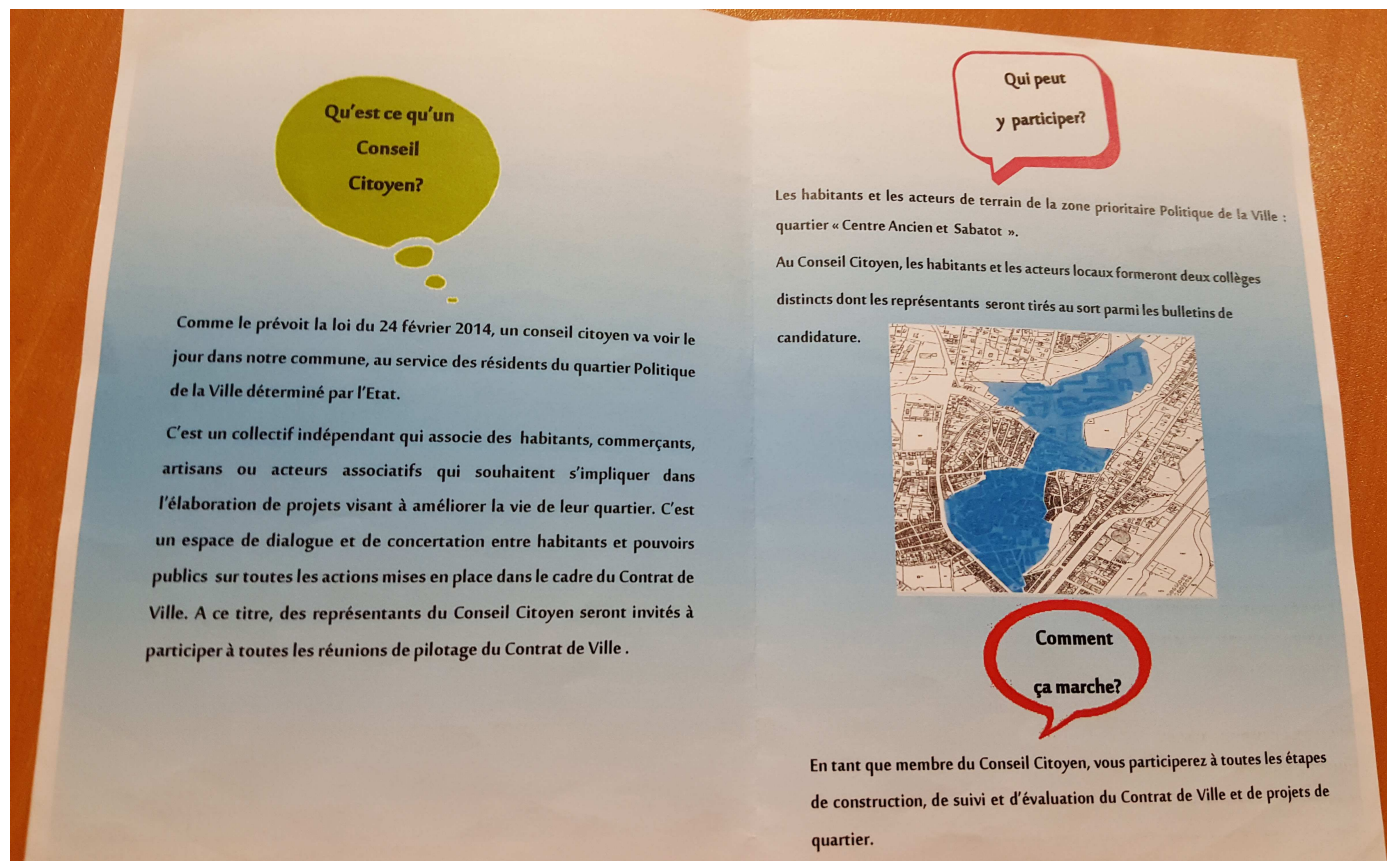
Invitées expertes

Isabelle DAVID-IGEL, déléguée du préfet de l'Hérault sur Montpellier (6 QPV/12)

Pascale DESFONTAINE, déléguée du préfet de l'Hérault sur Béziers (2 QPV/3)

Monique FEGER, déléguée du préfet du Gard sur St Gilles, Vauvert et Beaucaire

En préambule les déléguées du préfet et Mme MOUTTE expliquent le rôle des délégués et celui des conseils citoyens. Mme FEGER montre, pour faciliter la compréhension de chacun, le flyer ci-dessous réalisé à Saint Gilles pour expliquer ce qu'est un conseil citoyen.





De ces explications, Carole MAURAGE réalise le schéma ci-contre.



Les conseillers citoyens sont tirés au sort à partir de diverses listes : volontaires, bailleurs, EDF, annuaire téléphonique, liste électorale.

Ils sont composés de deux collèges, l'un constitué par des habitants, l'autre par des associations et des commerçants du quartier. La parité homme, femme doit être respectée.

Il est recommandé que les conseils citoyens soient composés d'un nombre variant entre 15 à 50 membres. Le collège habitant doit refléter les diverses composantes du quartier.

Il est important que les jeunes soient représentés au sein des conseils citoyens.

Le rôle des conseils citoyens est d'apporter leur expertise d'usage sur les quartiers politique de la ville, quartier où ils vivent, ou bien où ils travaillent.

Ils sont des partenaires à part entière du contrat de ville, et à ce titre sont associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

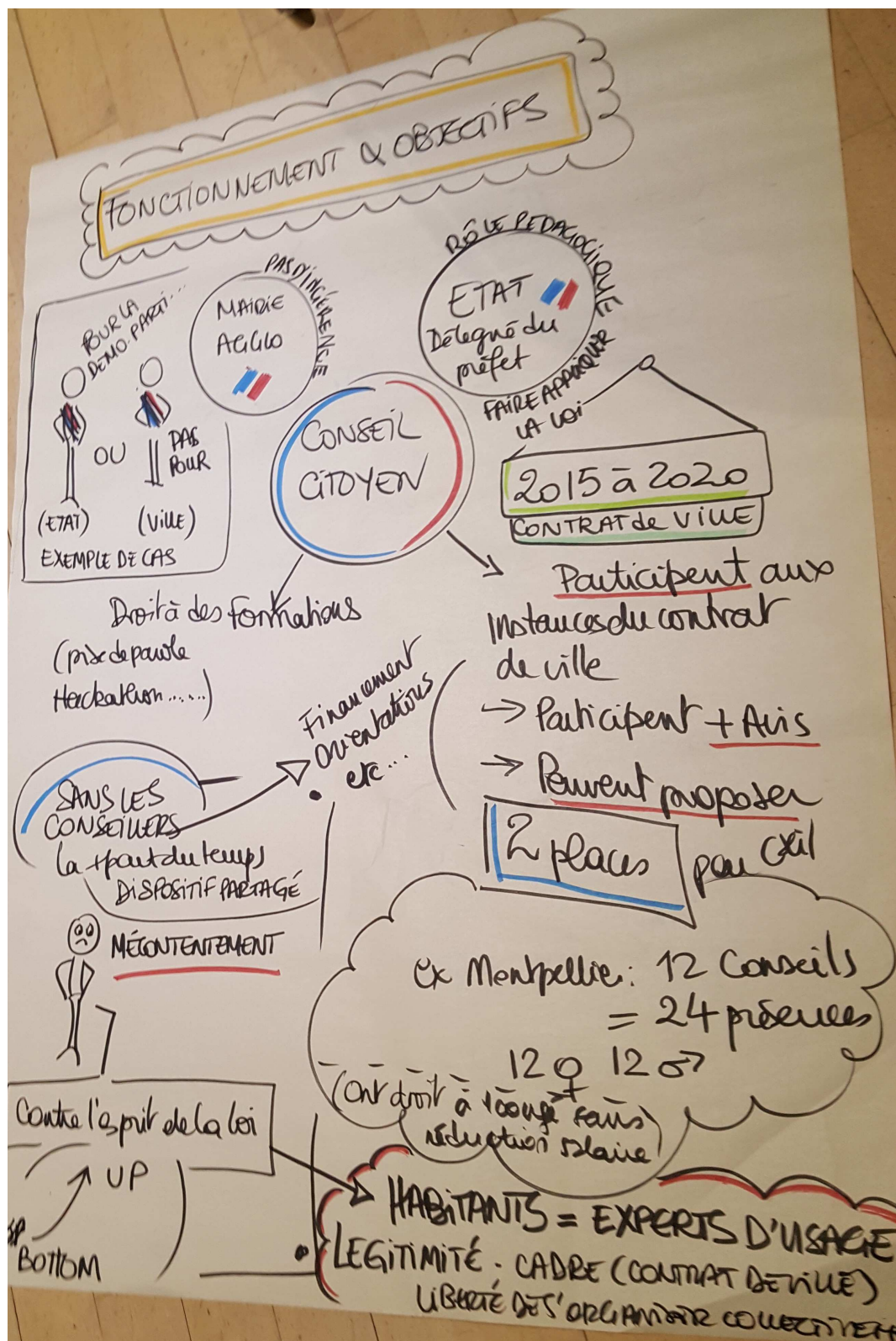
Il semble intéressant d'aider les conseils citoyens à se structurer, afin d'éviter les déperditions, comme c'est le cas actuellement.

Pour cela, nous recensons ce qu'il convient de faire, une fois les conseillers citoyens élus.

Les conseils citoyens sont autonomes.

Toutefois ils sollicitent souvent l'aide du délégué du préfet de leur quartier et du chef de projet politique de la ville pour les aider à se structurer.

Des formations leur sont proposées par le CGET, Villes et Territoires et par des prestataires sur les différents sites.

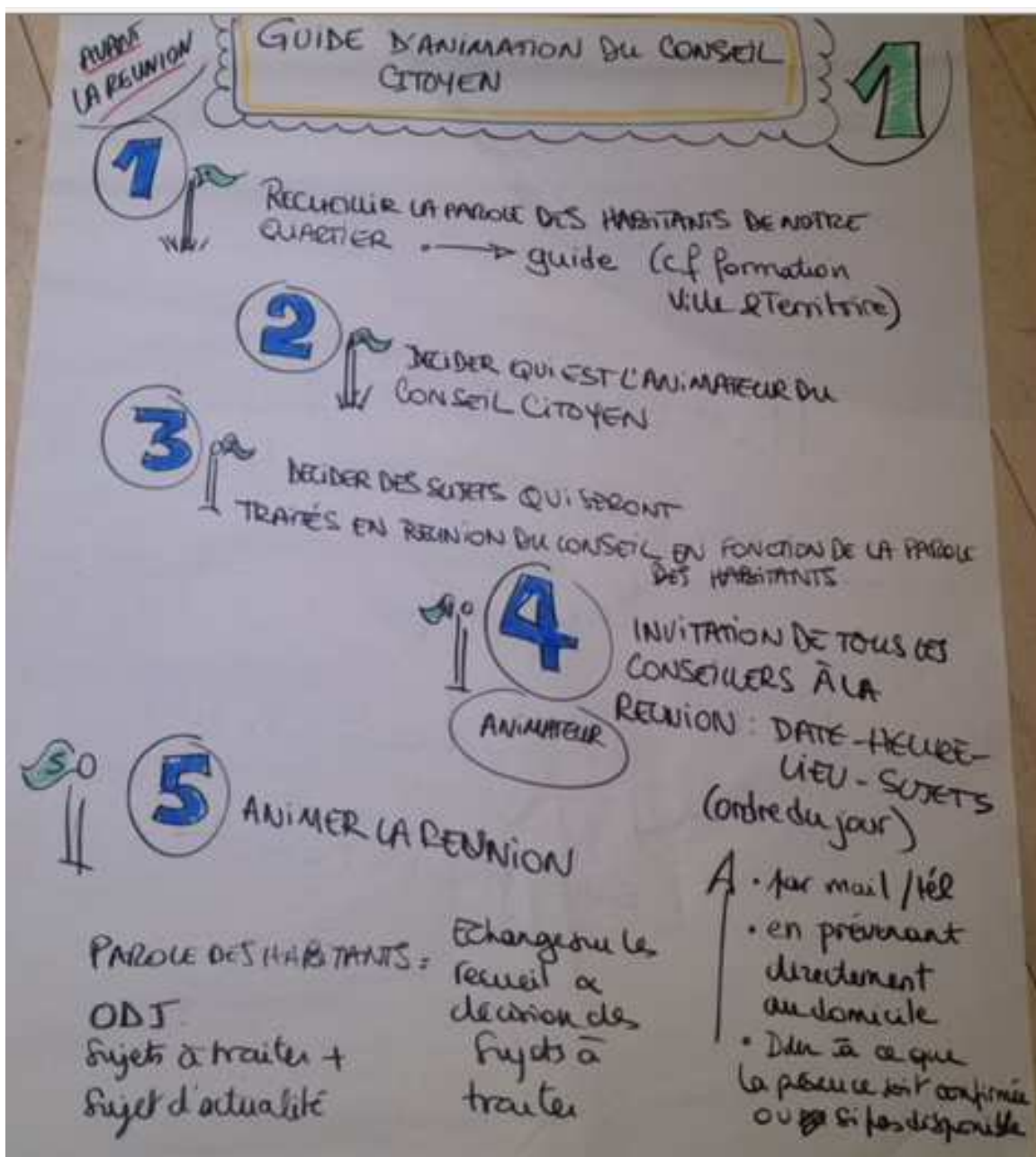


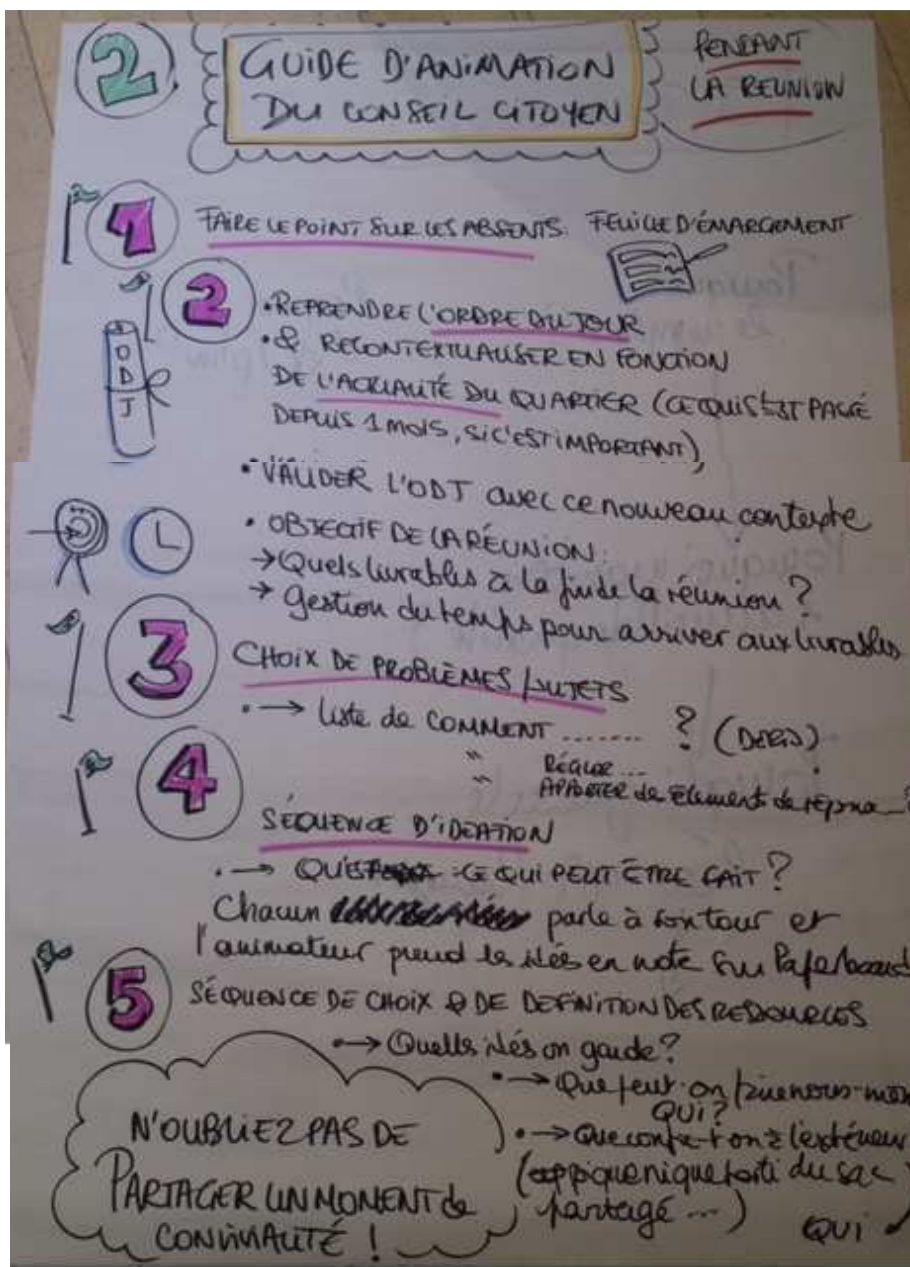
GUIDE D'ANIMATION DU CONSEIL CITOYEN

Les conseils citoyens participent aux diverses instances du contrat de ville.

En dehors des instances formelles, ils doivent :

- 1) **recueillir la parole des habitants** de leur quartier (des formations de Ville et Territoire, financées par la DDCCS, leur sont proposées à cet effet) ;
- 2) décider qui sera l'animateur de leur réunion et qui prendra les notes (cela peut tourner) ;
- 3) **décider des sujets à traiter**, en fonction de la parole des habitants et de l'actualité du moment ;
- 4) **fixer l'ordre du jour et lancer les invitations** ;





Le jour de la réunion, il convient de :

- 1) **faire signer une feuille d'émargement** (cela évitera des contestations par la suite – les personnes présentes en réunion ne pourront pas dire qu'elles n'étaient pas au courant de telle ou telle chose) ;
- 2) **reprendre l'ordre du jour de la réunion** (en le modifiant légèrement si l'actualité le justifie) et **fixer les objectifs de la réunion**, en surveillant le temps pour que la réunion ne s'éternise pas et soit productive ;
- 3) aborder les divers sujets, faire les listes de comment (comment régler le problème ? ...)
- 4) pour avancer faire des **séances d'idéation** : qu'est-ce qui peut être fait ?
Chacun écrit 1 à 3 idées sur un post-it et on tourne, chacun complétant les idées des autres. Si certains ne sont pas à l'aise avec l'écrit, 1 seule personne peut noter les idées sur un paperboard.
- 5) séquence de **choix et de définition des ressources** :
 - quelles idées on garde ?
 - que peut-on faire nous même, qui le fait ?
 - que confie-t-on à l'extérieur ?

Excusés :

-
-
-

1) Objectifs de la réunion

Réunion mensuelle du conseil citoyen « Iranget-Grangette »

-
-
-

2) Déroulement de la réunion

Thématiques abordées	Echanges – discussion	Propositions – perspectives – décisions

3) Date de la prochaine réunion